



JFD/lr

**ACQUISITION D'UN  
ENSEMBLE IMMOBILIER  
14 rue Léon Dessales à  
Périgueux**

## DELIBERATION

Séance du 2 juin 2009

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme REINHART 4<sup>ème</sup> adjoint, M. MATHIVET 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme LABAILS 6<sup>ème</sup> adjoint, M. BOUDY 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme ROUGIER 8<sup>ème</sup> adjoint, M. BOURGEOIS 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme PATRIAT 10<sup>ème</sup> adjoint, M. LE GUAY 11<sup>ème</sup> adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, Mme M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD (départ 19h.20 mandataire Mme RAT-SOULLER) formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : M. LE VACON 3<sup>ème</sup> adjoint (mandataire M. GERAUD), Mlle DELORD (mandataire Mme MOULENES), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DARTENCET

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'avis du service du Domaine du 7 avril 2009,**

**Vu l'avis de la Commission Municipale des Affaires Financières et Economiques du 25 mai 2009,**

**CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, maire,**

« Au travers des différentes réunions de concertation menées avec les habitants du quartier « Haut de la gare » sur divers projets, est ressorti le besoin de créer une structure où pourraient se rencontrer les différentes initiatives menées par les associations du quartier en matière d'éducation, de prévention, d'aide aux publics en difficulté, d'animation socio-culturelle, ainsi que pour favoriser les échanges entre les habitants.

Or, contrairement à d'autres, ce quartier ne dispose pas actuellement de maison de quartier susceptible de remplir ce rôle. Il est donc primordial de pallier ce manque et de le doter des locaux adéquats.

Pour ce faire, l'emplacement d'un ensemble immobilier sis 14 rue Léon Dessales figurant au cadastre de la commune sous les numéros 369 et 1021 de la section AR pour une contenance de 3 a 04 ca, pourrait convenir.

Des négociations ont donc été engagées avec le propriétaire Monsieur René SOULHIE, à l'issue desquelles il a accepté de vendre son bien à la commune, moyennant la somme de 76 000 €.

Le service du Domaine, dans un avis du 7 avril 2009, a estimé la valeur du bien à la somme de 75 000 €, avec une marge de négociation de 10%. »

### - DECIDE -

Article 1° : de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 14, rue Léon Dessales, d'une superficie de 3 a 04 ca, appartenant à Monsieur René SOULHIE, moyennant le prix principal de soixante seize mille euros, pour son aménagement en "Maison de quartier".

Article 2° : que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Article 3° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

**LE MAIRE,**

**Michel MOYRAND**

Délibération publiée le :  
5 juin 2009